



Château de La Bussière

Règlement du jeu-concours “Noël au Château”

Organisation du jeu :

Le Château de La Bussière (ci-dessous nommé société organisatrice) organise du 19 décembre 2019 à 12h00 au 15 décembre 2019 à 18h00, un jeu gratuit sans obligation d’achat, intitulé “*Noël au Château - Gagnez vos places*”, selon les modalités décrites dans le présent règlement. Le gagnant remporte deux entrées (adulte + enfant) pour visiter le Château d’une valeur de 14,50€ TTC. Cette opération n’est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

Condition de participation :

Ce jeu gratuit, est ouvert à toute personne de plus de 13 ans, disposant d’un accès internet et disposant d’une adresse mail valide, résident en France ou en Union Européenne, à l’exception du personnel de la société organisatrice. Le jeu est soumis à l’application de la loi française applicable aux jeux et concours.

Toute personne mineur doit au préalable obtenir l’autorisation de ses parents ou d’un tuteur légal pour participer au jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de présenter cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier une personne n’ayant pas cette justification.

Le seul fait de participer au jeu implique l’acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.